

Discours de Christiane Taubira, alors garde des Sceaux, ministre de la Justice, à l'Assemblée nationale lors de la présentation du projet de loi sur le mariage homosexuel, le 29 janvier 2013

Nous avons l'honneur et le privilège, Dominique Bertinotti, ministre déléguée à la Famille, et moi-même de vous présenter, au nom du Gouvernement, un projet de loi traduisant l'engagement du président de la République d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. [...]

C'est bien cette institution que le gouvernement a décidé d'ouvrir aux couples de même sexe. C'est un acte d'égalité, il s'agit du mariage tel qu'il est actuellement dans notre Code civil, le mariage tel qu'il est institué actuellement dans notre Code civil. Il ne s'agit pas d'un mariage au rabais. Il ne s'agit pas d'une union civile soi-disant aménagée. Il ne s'agit pas d'une ruse. Il ne s'agit pas d'une entourloupe. Il s'agit du mariage en tant que contrat entre deux personnes, en tant qu'institution produisant des règles d'ordre public. Oui, c'est bien le mariage avec toute sa charge symbolique et dans les mêmes conditions, avec toutes ses règles d'ordre public, que le gouvernement ouvre aux couples de même sexe. Dans les mêmes conditions d'âge et de consentement de la part de chacune des parties, de chacun des conjoints, avec les mêmes interdits, les mêmes prohibitions, sur l'inceste, sur la polygamie. Avec les mêmes obligations d'assistance, de fidélité, de respect instaurées par la loi de 2006. Avec les mêmes obligations pour chaque conjoint vis-à-vis de l'autre, avec les mêmes devoirs des enfants vis-à-vis de leurs parents et des parents vis-à-vis de leurs enfants.

Oui, c'est bien ce mariage que nous ouvrons aux couples de même sexe. Parce que, que l'on nous explique pourquoi deux personnes qui se sont rencontrées, qui se sont aimées, qui ont vieilli ensemble devraient consentir à la précarité par une fragilité, voire une injustice, du seul fait que la loi ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'à un autre couple aussi stable qui a choisi de construire sa vie.

Alors disons les choses, qu'est-ce que le mariage homosexuel va enlever aux couples hétérosexuels? [Des députés présents dans l'hémicycle répondent crient : « Rien! Rien! ». Christiane Taubira reprend:]

Alors s'il n'enlève rien, nous allons oser, nous allons oser poser des mots sur des sentiments et sur des comportements. Nous allons oser parler de mensonges à l'occasion de cette campagne de panique de pseudo-suppression des mots de «père» et de «mère» dans le Code civil et dans le livret de famille. Nous posons les mots et nous parlons d'hypocrisie pour ceux qui refusent de voir ces familles homoparentales et ces enfants exposés aux accidents et aux aléas de la vie. Nous allons poser les mots et nous parlons d'égoïsme pour ceux qui s'imaginent qu'une institution de la République pourrait être réservée à une catégorie de citoyens. Nous disons que, oui, le mariage ouvert aux couples de même sexe illustre bien la devise de la République, la liberté de se choisir, la liberté de décider de vivre ensemble. Nous proclamons par ce texte l'égalité, l'égalité de tous les couples, l'égalité de toutes les familles. Et nous disons aussi qu'il y a dans cet acte une démarche de fraternité parce qu'aucune différence ne peut servir de prétexte à des discriminations d'état.

[Des protestations dans le salle. Le Président de l'Assemblée, Claude Bartolone, intervient : « Ecoutez les arguments, vous aurez l'occasion de répondre, écoutez les arguments! Allez! » Christiane Taubira reprend :] Alors vous protestez, vous protestez...

Vous protestez au nom d'un prétendu droit à l'enfant, oui un prétendu droit à l'enfant, au nom d'un prétendu droit à l'enfant qui n'existe pas parce que le mariage et l'adoption sont ouverts aux couples de même sexe dans exactement les mêmes conditions que pour les couples hétérosexuels. Autrement dit, ou bien vous nous affirmez que les couples hétérosexuels à un droit à l'enfant inscrit dans le Code civil ou alors ce droit à l'enfant n'existe pas et de fait il n'existe pas et les couples homosexuels auront le droit d'adopter dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels. Et au nom d'un prétendu droit à l'enfant vous refusez des droits à des enfants que vous choisissez de ne pas voir, vous refusez des droits à des enfants que vous choisissez de ne pas voir. Le texte que nous vous présentons n'a rien de contraire à la Convention internationale des droits de l'enfant. Au contraire, il protège des enfants que vous refusez de voir! Et les couples homosexuels pourront adopter dans les mêmes conditions que les couples hétérosexuels, c'est-à-dire avec les mêmes procédures, avec l'agrément attribué dans les mêmes conditions par les conseils généraux, avec l'adoption prononcée dans les mêmes conditions par le juge conformément à l'article 353 du Code civil qui stipule que l'adoption est prononcée s'il est conforme aux droits de l'enfant. Par conséquent, vos objections n'ont pas de fondement sauf une réelle difficulté à inclure dans vos représentations la légitimité de ces couples de même sexe. Mais vos enfants et vos petits-enfants les incluent déjà et les incluront de plus en plus. Et vous serez bien mal à l'aise lorsque par curiosité ils viendront voir les comptes-rendus de nos débats.

Nous avons donc décidé d'ouvrir ce mariage et cette adoption aux couples de même sexe, le mariage qui, je le disais tout à l'heure, je le démontrais avec des références historiques et juridiques, a été une institution de propriété puisque, je vous le disais, le mariage a d'abord servi à marier des patrimoines, des héritages et des lignées. Il a été une institution de possession puisque le mari et le père avaient une autorité absolue sur l'épouse et sur les enfants. Il a été une institution d'exclusion, nous l'avons vu, le mariage civil a mis un terme à une double exclusion, des croyants non catholiques et certaines professions, donc toute une série de citoyens. Ce mariage, qui a été une institution d'exclusion, en incluant dorénavant les couples de même sexe va enfin devenir une institution universelle, enfin le mariage devient une institution universelle. Alors vous pouvez continuer à refuser de voir, vous pouvez continuer à refuser de regarder autour de vous, vous pouvez continuer à refuser de tolérer la présence y compris proche de vous, y compris peut-être dans vos familles de couples homosexuels. Vous pouvez toujours conserver le regard obstinément rivé vers le passé et encore, et encore, en regardant bien le passé vous trouverez des traces durables de la reconnaissance officielles y compris par l'Eglise de couples homosexuels. Vous avez choisi de protester contre la reconnaissance des droits de ces couples, c'est votre affaire, nous, nous sommes fiers de ce que nous faisons, nous sommes fiers de ce que nous faisons. Et nous sommes si fiers de ce que nous faisons que je voudrais le définir par les mots du poète Léon-Gontran Damas : «L'acte que nous allons accomplir est beau comme une rose dont la tour Eiffel assiégée à l'aube voit enfin s'épanouir les pétales. Il est grand comme un besoin de changer d'air, il est fort comme le cri aigu d'un accent dans la nuit longue». Merci à vous.